

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service Départemental d'Incendie et de Secours



Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**DELIBERATION N° 2015-28(FOR)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présents :**

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

**Etaient excusés :**

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Convention de formation aux feux en espaces clos et semi-ouverts - Exercice 2015**

**Le Président FIAERT expose :**

Le SDIS souhaite poursuivre, dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers, une action de formation pratique qui entre dans le module incendie et plus précisément dans la découverte des techniques nécessaires à l'intervention face à un phénomène thermique.

Afin de se rapprocher au plus près d'une situation réelle, le SDIS souhaite que les sapeurs-pompiers continuent de découvrir ces techniques par l'utilisation d'un caisson à feux.

A cet effet, je vous propose d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec la société PSC qui mettra à disposition du service un caisson à feux ainsi que plusieurs formateurs.

Une première séance de formation se déroulera du 08 au 10 mai et du 14 au 17 mai 2015 et permettra à nouveau de former 140 sapeurs-pompiers. Une deuxième session pourra être programmée en cours d'exercice.

L'incidence financière s'élève à 19 068 euros TTC pour chaque session.

Depuis la mise en place de cette action de formation, 420 sapeurs-pompiers ont été formés à ces techniques d'intervention face à un phénomène thermique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du CASDIS**

  
**Claude FIAERT**